



# Le livret des États généraux de l'enfance fragilisée

*La Sorbonne, le 16 juin 2010*



[www.etatsgenerauxdelenfance.famille.gouv.fr](http://www.etatsgenerauxdelenfance.famille.gouv.fr)



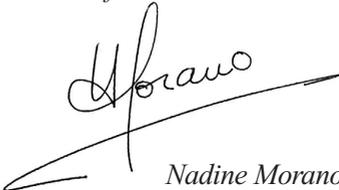
*L'objectif central des États généraux de l'enfance fragilisée est de mettre fin, dans notre pays, aux situations où des enfants souffrent en secret, en silence, pendant des années, sans que personne ne s'en aperçoive, ni ne leur vienne en aide.*

*Même si le dispositif français de Protection de l'enfance est riche et qu'il faut reconnaître l'action, la compétence et la formidable motivation de ses acteurs, notre souhait, c'est d'agir pour assurer de manière toujours plus large et toujours plus efficace la protection des enfants.*

*Dans le cadre de ces États généraux, durant trois mois, cinq ateliers thématiques ont permis d'aborder les principaux aspects de ce combat, avec tous les experts et les professionnels concernés.*

*Amélioration de la transmission de l'information préoccupante, valorisation du travail des travailleurs sociaux, développement de la prévention de la maltraitance et du soutien à la parentalité, aide aux enfants en situation de grande précarité, prévention des « jeux dangereux » et « jeux violents », les États généraux de l'enfance fragilisée ont permis de dégager des consensus, de mettre au jour les meilleures pratiques professionnelles et de proposer des actions nouvelles.*

*Demain, nous viendrons plus efficacement en aide aux milliers d'enfants qui connaissent des négligences ou des mauvais traitements, tout en préservant l'équilibre entre la nécessaire responsabilité des parents, qui restera première, et les missions de la Protection de l'enfance.*



Nadine Morano



# Chiffres clés de l'enfance fragilisée

## Protection de l'enfance

Rapport 2009 de l'ONED au 31 décembre 2007

» Le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure de protection de l'enfance est de **265 061**, ce qui représente 1,86 % des jeunes de moins de 18 ans

» On dénombre, par ailleurs, **21 565** jeunes majeurs de 18 à 21 ans faisant l'objet d'au moins une mesure de protection

» Nombre de cellules de recueil et de traitement de l'information : **91**

» Montant consacré à la protection de l'enfance par les départements : **5,853** milliards d'euros

» Subvention de l'État à l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) en 2010 : **2,158** millions euros

» Nombre d'appels décrochés par le 119 : **491 511**

9 235

» Nombre d'appels qui ont donné lieu à une transmission aux conseils généraux : **9 235**

» Nombre de décès liés aux jeux dangereux : **13** en 2008

13

## Enfance pauvre

» **18 %** des enfants sont sous le seuil de la pauvreté au sens européen (60 % du revenu médian, soit 910 euros), soit environ 2,4 millions d'enfants

» **1,8 million** de moins de 20 ans ont accès à la CMU.

18%

1,8



# Sommaire

- ① Propositions issues des ateliers de l'Enfance en danger présentées par le gouvernement..... 13**
- L'amélioration de la transmission de l'information préoccupante..... 15**
  - Principales mesures retenues..... 16*
  - **Axe 1** *Encourager les professionnels à parler le même langage pour favoriser la circulation de l'information..... 17*
  - **Axe 2** *Promouvoir des règles communes et strictes en matière d'échange d'information pour être certain de repérer le maximum d'enfants en danger..... 19*
- ② Un meilleur positionnement pour le travail social..... 21**
  - Principales mesures retenues..... 22*
- ③ La prévention et le soutien à la parentalité..... 24**
  - Principales mesures retenues..... 25*
  - **Axe 1** *Valoriser l'entretien prénatal précoce encore insuffisamment connu des femmes enceintes et des professionnels..... 26*



- **Axe 2** *Créer un site Internet dédié au soutien à la parentalité et une plate-forme d'appel pour les parents..... 27*
- **Axe 3** *Coordonner les actions de soutien à la parentalité..... 28*
- **Axe 4** *Éditer un livret parental présentant les besoins de l'enfant et promouvant une « coparentalité » responsable..... 28*
- **Axe 5** *Permettre un meilleur échange entre centres de protection maternelle et infantile et maternités..... 29*
- ④ Mieux prendre en compte des situations de précarité..... 31**
  - Principales mesures retenues..... 32*
  - **Axe 1** *Mieux connaître pour mieux agir..... 33*
  - **Axe 2** *Mieux mobiliser l'opinion publique et susciter la prise de conscience des autorités publiques..... 34*
  - **Axe 3** *Développer le parrainage..... 34*
  - **Axe 4** *Favoriser l'accès aux droits des enfants en situation de précarité..... 35*
- ⑤ La prévention des risques liés à la pratique des jeux dangereux..... 42**
  - Principales mesures retenues..... 43*
  - **Axe 1** *Améliorer la connaissance des jeux dangereux..... 44*
  - **Axe 2** *Mieux prévenir et mieux former..... 45*
  - **Axe 3** *Mieux agir sur Internet..... 47*



16 juin 2010

La maltraitance des enfants a de nombreux visages. Qu'elle soit sexuelle, physique ou psychologique, elle a des effets à long terme qui handicaperont la vie de la victime. Cette souffrance, souvent méconnue et silencieuse, est intolérable.

Si c'est aux parents qu'il revient, en premier lieu, de veiller à la sécurité physique, matérielle et affective de leurs enfants, s'il est nécessaire de les soutenir dans cette mission, les pouvoirs publics ont aussi le devoir de prendre le relais, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le 20 novembre 2009 a été l'occasion de célébrer un double anniversaire : les 50 ans de la Déclaration universelle des droits de l'enfant et les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). C'est dans ce cadre symbolique que le président de la République a souhaité organiser une rencontre avec des acteurs de la protection de l'enfance. À la suite de cette réunion, Nicolas Sarkozy a décidé la mise en œuvre d'États généraux de l'enfance fragilisée et a confié à Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité, le soin d'organiser les débats en concertation avec les différents acteurs de l'enfance : conseils généraux, travailleurs sociaux, fédérations et associations nationales, experts et institutionnels.

En effet, si le dispositif français de protection de l'enfance a fait l'objet de nombreuses évolutions législatives



États généraux de l'enfance fragilisée

et réglementaires, dont la dernière en date, objet d'un large consensus, est la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007, les drames récents de la maltraitance, largement médiatisés, et les informations relayées par les professionnels de terrain montrent que des faiblesses existent encore dans notre dispositif.

Nous avons besoin d'une réflexion renouvelée, pluridisciplinaire et concertée sur les fondements et les pratiques en matière de protection de l'enfance.

Lancés le 16 février 2010, les États généraux de l'enfance fragilisée ont réuni, quatre mois durant, les principaux professionnels du secteur autour de cinq thématiques :

- ① L'amélioration de la transmission de l'information préoccupante
- ② Un meilleur positionnement du travail social
- ③ La prévention et le soutien à la parentalité
- ④ La prise en compte des situations de précarité
- ⑤ La prévention des risques liés à la pratique des jeux dangereux

Grâce à ces États généraux de l'enfance fragilisée, la France va pouvoir s'engager dans une révision sensible de son dispositif de protection de l'enfance et entrer dans une ère où l'on ne se contente plus seulement de pointer les inquiétudes envers les enfants et les faiblesses des familles, mais où l'on se soucie plus que jamais de la performance sociale des réponses publiques apportées.



*Propositions  
issues des ateliers  
de l'Enfance en danger  
présentées  
par le gouvernement*



# 1 L'amélioration de la transmission de l'information préoccupante

► **Président d'atelier** Fabrice Heyriès,  
*directeur général de la Cohésion sociale*

► **Rapporteur** Catherine Briand, *adjointe  
du chef du Bureau de la protection de l'enfance  
et de l'adolescence (DGCS, sous-direction  
de l'Enfance et de la Famille)*

► **Corapporteur** Marie-Françoise Bele Van  
Thong, *conseil général des Hauts-de-Seine,  
Association nationale des directeurs  
d'action sociale des départements et de santé  
(des conseils généraux)*



16 juin 2010

### PRINCIPALES MESURES RETENUES

- Développer des outils et des référentiels à l'attention des professionnels de la protection de l'enfance afin de susciter une culture commune et partagée
- Modifier la réglementation existante pour favoriser le suivi de l'enfant lorsque la famille change de ville ou de département

Comment comprendre qu'aujourd'hui encore certaines situations de maltraitance puissent passer inaperçues ? Nos procédures de signalement sont encore perfectibles. Si nous voulons éviter que des enfants ne continuent de souffrir en silence, il faut améliorer la transmission de l'information préoccupante et favoriser le travail conjoint des différents acteurs de la protection de l'enfance tout en donnant à l'ensemble des professionnels des outils concrets pour diffuser une culture commune, qui les aide à prendre les bonnes décisions dans un environnement aussi complexe.



États généraux de l'enfance fragilisée

### AXE 1

*Encourager les professionnels à parler le même langage pour favoriser la circulation de l'information*

Le premier obstacle à la protection de l'enfance est l'absence de définition commune de l'information préoccupante et des concepts clés de la protection de l'enfance, ce qui gêne l'action des professionnels.

### »» Plus de définitions et d'outils communs

Le gouvernement souhaite que soit développée, de manière concertée, **une définition partagée de l'information préoccupante, accompagnée de recommandations pratiques**. Elle devra être **diffusée à l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, au sein des conseils généraux, réseaux associatifs et professionnels**. De même, **des travaux complémentaires, visant à définir et circonscrire les concepts clés qui fondent l'intervention en protection de l'enfance, devront être menés**. Enfin, **des outils de travail tels que la « feuille de parcours », expérimentée dans le département du Loiret, seront promus au niveau national**. Cet outil trace, en effet, l'ensemble des étapes par lesquelles passe l'enfant. Il s'agit d'un moyen de suivi très adapté, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.



16 juin 2010

### »» Plus de formations

Pour aider les professionnels, des formations pluridisciplinaires, telles que prévues par la loi du 5 mars 2007 et organisées par les décrets du 30 juillet 2008 et du 23 juin 2009, devront leur être dispensées, notamment pour développer la connaissance des professionnels de l'enfance en matière de protection judiciaire de l'enfance.

De même, les professionnels de santé jouent un rôle essentiel de détection de la maltraitance. Nous allons mieux accompagner leur formation et favoriser la transmission d'informations préoccupantes à la cellule départementale, ou le signalement direct à l'autorité judiciaire.

### »» Plus de décloisonnement

Les protocoles prévus par la loi du 5 mars 2007 et qui déterminent des moyens de collaboration entre les différentes instances du département (services de l'État - Académie -, structures sanitaires, Parquet, travailleurs sociaux des Caisses d'allocations familiales, services du conseil général), devront être promus comme des outils de rapprochement entre les conseils généraux et les communes.

Pour mieux impliquer les maires, la diffusion régulière d'informations sur la protection de l'enfance à destination des élus locaux et du personnel municipal devra être organisée.



États généraux de l'enfance fragilisée

## AXE 2

*Promouvoir des règles communes et strictes en matière d'échange d'information pour être certains de repérer le maximum d'enfants en danger*

En matière de protection de l'enfance, l'échange d'informations est encore souvent trop cloisonné professionnellement et géographiquement. Ce partage doit donc être mieux organisé et promu à l'ensemble du territoire.

### »» Promouvoir la signature de protocoles de collaboration entre les différentes institutions qui participent à la protection de l'enfance au niveau du département<sup>1</sup>

C'est pourquoi le gouvernement veut émettre de nouvelles recommandations portant sur le contenu des protocoles, sur les pratiques permettant de les faire vivre, ainsi que sur les partenaires à mobiliser dans ce cadre. Les protocoles sont des outils précieux de collaboration entre les différentes institutions concernées.

1. Parquet, Académie, services de santé, Caisses d'allocations familiales, travailleurs sociaux du conseil général



16 juin 2010

- »» Modifier la réglementation pour favoriser le partage de l'information en cas de déménagement de la famille, tant dans le même département qu'à l'extérieur du département

Le dessaisissement administratif du département d'origine en cas de déménagement connu de la famille sera mieux organisé. L'autorité judiciaire sera saisie dès lors que la nouvelle adresse de la famille n'est pas connue.

Les modalités et le contenu de la transmission des informations entre conseils généraux seront également précisés par décret pour accompagner les départements dans leur mission de signalement.

Dans le même sens, dans le cadre d'un travail concerté, le critère de signalement direct à l'autorité judiciaire sera précisé, pour faciliter le travail des conseils généraux et les inciter à saisir le procureur.



États généraux de l'enfance fragilisée

## 2 Un meilleur positionnement pour le travail social

► **Président d'atelier** Pierre Gauthier,  
*président de l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS), spécialiste du travail social*

► **Rapporteur** Marie-Joëlle Gorisse,  
*conseillère technique*

► **Corapporteur** Françoise Delpech,  
*Association nationale des cadres de l'action sociale départementale (ANCASD)*



16 juin 2010

### PRINCIPALES MESURES RETENUES

- Diffusion de bonnes pratiques pour mieux positionner le travail social
- Amélioration de la formation des professionnels de la protection de l'enfance (ateliers 1 et 2)

**Des milliers de travailleurs sociaux s'engagent, sans relâche, auprès des enfants pour assurer leur protection. Mais l'articulation entre cette mission de protection de l'enfance et la nécessaire responsabilité des parents est délicate à trouver pour ces professionnels, leur intervention devant sans cesse préserver un équilibre complexe. Par ailleurs, les travailleurs sociaux sont souvent isolés face à de graves décisions, lourdes de conséquences.** Pour les accompagner, il faut élaborer avec eux le cadre d'action dont ils ont besoin pour assurer efficacement et sereinement leur mission.

#### »»» Diffusion de fiches de bonnes pratiques

Le gouvernement diffusera **un ensemble de fiches de bonnes pratiques relatives à l'exercice professionnel des travailleurs sociaux, élaborées à l'occasion de la tenue de cet atelier par voie de booklet, de Journées de la protection de l'enfance et sur un site Internet dédié.**



États généraux de l'enfance fragilisée

#### »»» Plus de formations pluridisciplinaires

Le gouvernement développera, dans le cadre d'une convention avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), des formations pluridisciplinaires.



16 juin 2010

### 3 La prévention et le soutien à la parentalité

#### ► Président d'atelier

Professeur Philippe Jeammet, *pédopsychiatre*

#### ► Rapporteurs

Hélène Siavellis, *Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), médecin conseiller auprès de la sous-directrice enfance-famille*

Brigitte Lefeuvre, *Direction générale de la santé (DGS)*

Nicole MATET, *DGS Bureau MC1 Périnatalité*

► **Corapporteur** François Édouard, *Union nationale des associations familiales (UNAF)*



États généraux de l'enfance fragilisée

#### PRINCIPALES MESURES RETENUES

- Communiquer sur l'entretien prénatal précoce (EPP)
- Créer un portail Internet de soutien aux parents
- Créer un numéro téléphonique unique pour les parents
- Éditer un livret de coparentalité
- Créer un comité national de soutien à la parentalité

C'est en s'appuyant sur **les compétences des parents et sur les ressources de l'environnement familial que l'on peut le mieux aider les enfants**. La protection de l'enfance ne doit pas s'inscrire uniquement dans une démarche palliative. Il faut **développer la prévention, diffuser une culture de la parentalité, dès les premiers mois de la vie, passer d'un simple dispositif de traitement des difficultés familiales, souvent mis en œuvre dans l'urgence, à un système fondé sur la promotion de la « bienveillance »** et, par conséquent, sur le soutien à la parentalité.



16 juin 2010

## AXE 1

*Valoriser l'entretien prénatal précoce encore insuffisamment connu des femmes enceintes et des professionnels*

Il faut multiplier les points de contact entre l'enfant, sa famille et les professionnels pour anticiper les difficultés et soutenir les familles avant que la situation ne se détériore. Et ce, avant même la naissance de l'enfant. Plus l'on intervient tôt, plus l'on est efficace. Il faut agir avant que les conséquences ne deviennent irréparables.

Le gouvernement veut **communiquer et former les professionnels sur l'entretien prénatal précoce du 4<sup>e</sup> mois de grossesse**, prévu dans la loi du 5 mars 2007, **en s'appuyant sur les réseaux, les organisations associatives et l'ensemble des professionnels en contact avec les futures mères (modes d'accueil, pharmacies...).**

Une circulaire du ministère de la Santé aux Agences régionales de santé (ARS) rappellera l'importance de cet entretien.



États généraux de l'enfance fragilisée

## AXE 2

*Créer un site Internet dédié au soutien à la parentalité et une plate-forme d'appel pour les parents*

**Toutes les familles, en tout point du territoire, doivent avoir accès à l'information sur les aides et l'accompagnement dont elles peuvent bénéficier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés ou des questionnements éducatifs.** Médiation familiale, recherche de la Maison des adolescents la plus proche, action d'aide à la parentalité, associations sectorielles en charge d'un sujet particulier – lutte contre la drogue, la toxicomanie... Toutes ces informations sur les services et les aides existantes doivent être répertoriées et être rendues accessibles aux familles.

Parallèlement, des **informations à destination des travailleurs sociaux ou des professionnels travaillant dans les associations doivent être mises à disposition.**

**Ce site Internet sera lancé avant la fin de l'année.**

Afin d'accompagner le lancement de ce site et de rendre accessibles l'ensemble de ces informations aux familles qui ne disposeraient pas d'Internet, **une plate-forme d'appel unique sera créée, qui orientera les familles en fonction de la demande formulée.** Elle sera lancée avant la fin de l'année.



16 juin 2010

**AXE 3**

### *Coordonner les actions de soutien à la parentalité*

Un comité national de soutien à la parentalité sera créé afin de coordonner l'ensemble de ces actions à travers le territoire. Les nombreux dispositifs existants d'aide à la parentalité gagneraient à être mis en cohérence et à organiser entre eux des synergies. Ce comité de soutien au pilotage des dispositifs de parentalité aura vocation à les fédérer. Par ailleurs, pour plus d'efficacité, ce comité national pourra valider des formations et des fiches techniques à disposition des familles.

**AXE 4**

### *Éditer un livret parental présentant les besoins de l'enfant et promouvant une « coparentalité » responsable*

Divorces, séparations, augmentation des enfants nés hors mariage, il y a aujourd'hui une forme nouvelle de vie familiale qui se cherche. C'est dans ce contexte que le droit de la famille est venu modifier en profondeur les principes de l'autorité parentale pour aboutir en 1993 au principe, dans tous les cas, de l'exercice conjoint de cette autorité.



États généraux de l'enfance fragilisée

La loi de mars 2002 permet à des juges de décider une résidence alternée, à tout âge de l'enfant et sans l'accord des deux parents. Cette mesure est devenue un objet d'affrontement parfois sévère entre les parents et dont l'enfant devient otage.

Le livret parental, rédigé en concertation avec des professionnels, des représentants associatifs et des représentants d'utilisateurs, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et le ministère de la justice, définira de **façon simple et didactique les besoins de l'enfant, leur évolution avec l'âge, la prise en compte de son environnement culturel, et les devoirs de chaque parent à son égard**. Il soulignera l'importance de chaque parent auprès de l'enfant, en insistant sur la complémentarité de leur domaine d'intervention auprès de lui.

Le document sera distribué à tous les nouveaux parents à partir de l'année prochaine.

**AXE 5**

### *Permettre un meilleur échange entre centres de protection maternelle et infantile et maternités*

Il faut organiser la transmission et le partage d'information pour améliorer le suivi des mères qui rencontrent des difficultés. Pour les maternités et les PMI,



16 juin 2010

il s'agit de **détecter et d'échanger sur les problèmes qu'a pu connaître au cours de sa grossesse une femme en détresse, mal préparée à accueillir son enfant, isolée, en crise ou en conflit aigu avec le père de l'enfant à naître** ; l'objectif est de l'aider à surmonter ces difficultés et à préparer l'arrivée du bébé dans de meilleures conditions.

La signature de protocoles entre PMI et maternités sera encouragée.

Les PMI seront mieux intégrés dans les réseaux de périnatalité.



États généraux de l'enfance fragilisée

## 4 Mieux prendre en compte des situations de précarité

► **Président d'atelier** Jérôme Vignon, ancien directeur de la Protection sociale et de l'Intégration à la Commission européenne

► **Rapporteur** Sylvie Zimmermann, adjointe au chef du Bureau des politiques de prévention, d'insertion et d'accès aux droits, Sous-direction inclusion sociale, insertion et lutte contre la pauvreté à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

► **Corapporteur** Carole Lombart, chargée de mission à la Mission d'analyse stratégique, de synthèses et de la prospective (MASP) à la DGCS



16 juin 2010

### PRINCIPALES MESURES RETENUES

- Développer les « Chartes de la ville amie de l'enfant »
- Développer la disponibilité de grands logements à prix abordables sur certains territoires pour les familles nombreuses et modestes
- Accroître les modes d'hébergement et de logement adaptés aux besoins des familles
- Mieux prévenir les situations d'expulsion
- Organiser, chaque 20 novembre, un « forum des droits de l'enfant » avec de « jeunes ambassadeurs » des droits de l'enfant
- Développer le parrainage d'enfants
- Garantir l'accès aux soins, notamment bucco-dentaires, pour les enfants en situation de grande pauvreté

Dans une société en mutation permanente, et malgré l'amélioration globale des conditions de vie, **la précarité affecte encore bon nombre de familles**. Le gouvernement a d'ores-et-déjà mené des politiques de grandes ampleurs, notamment par la mise en œuvre du RSA (revenu de solidarité active). Mais, certains problèmes de l'enfant résultent directement des difficultés économiques que rencontrent ses parents. Il est de notre devoir d'accompagner encore mieux les familles. Il faut lutter contre différentes formes de précarité.



États généraux de l'enfance fragilisée

AXE 1

*Mieux connaître  
pour mieux agir*

### » Développer des indicateurs relatifs à la pauvreté des enfants et à leur bien-être

Il faut multiplier les indicateurs pour évaluer la situation de la pauvreté des enfants et son évolution, en identifier les principales causes aux fins de prendre les décisions qui auront le plus grand impact sur la réduction de cette pauvreté.

La France s'est dotée d'un tableau de bord de suivi de la baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans. **Dans ce cadre, figure un objectif de lutte contre la pauvreté qui affecte les enfants, à partir de deux indicateurs : monétaire et sanitaire**. De plus, le tableau de bord comprend un objectif visant à la réduction des inégalités d'accès à l'éducation. Il faut enrichir ce tableau d'indicateurs d'autres critères sociologiques (ex : taux de grossesse des adolescentes, proportion d'enfants vivant dans des logements insalubres...).

En outre, il est nécessaire de proposer une approche qui ne soit pas uniquement ciblée sur les privations matérielles, même si elles demeurent centrales. Dans le droit fil des travaux de la Commission Stiglitz, pourra être développé un indicateur de bien-être des enfants.



16 juin 2010

## AXE 2

### *Mieux mobiliser l'opinion publique et susciter la prise de conscience des autorités publiques*

Le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, offrira la parole aux « jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant », au sein des assemblées délibérantes, afin d'écouter leur perception et leurs propositions pour faire avancer l'accès effectif aux droits.

Afin de mieux mobiliser l'ensemble des acteurs, nous allons mettre en place une « Charte de la ville amie de l'enfant », via un protocole associant l'Unicef, l'Association des maires de France, la CNAF et l'État: **l'objectif est de sensibiliser les autorités municipales à leur responsabilité stratégique dans l'accès effectif aux droits des enfants vulnérables. Les labels de la «ville amie de l'enfant» seront remis aux villes qui auront décidé de s'engager.**

## AXE 3

### *Développer le parrainage*

Dans nos villes qui regroupent 75 % de nos concitoyens, l'indifférence, la solitude, le « chacun pour soi » prospèrent. Les familles vivant dans la pauvreté n'ont parfois aucun



États généraux de l'enfance fragilisée

réseau social avec lequel s'entretenir. **La solidarité institutionnelle doit s'enrichir de l'entraide et des solidarités de proximité.**

Au-delà de sa famille, l'enfant peut gagner à entretenir des rapports stables et privilégiés avec d'autres adultes. Ce parrainage doit être un soutien de proximité, à l'image de l'expérience qui a été menée en Belgique. Cette dernière offre aux enfants, sur la base du volontariat, la possibilité, par exemple, de séjourner, y compris en dehors des situations de crise, dans une autre famille. Les parents des deux familles élargissent ainsi leur vision du monde par leurs échanges mutuels.

## AXE 4

### *Favoriser l'accès aux droits des enfants en situation de précarité*

Il serait vain de songer à mener une véritable politique de lutte contre la précarité des familles, si l'obtention d'un logement décent ou encore la prévention et les soins demeurent des principes théoriques, sans réalité concrète. C'est pourquoi le gouvernement s'engage avec détermination pour favoriser l'accès aux droits, notamment grâce à la création du revenu de solidarité active (RSA). **L'accès aux droits fondamentaux est donc le véritable tremplin pour l'insertion sociale des enfants.**



16 juin 2010

**»»» Améliorer la qualité de l'accueil des familles en difficulté par les organismes sociaux, afin de mieux les orienter**

C'est pourquoi le gouvernement veut modifier le guide rédigé avec la CNAF, la CCMSA et l'UNCAS sur l'accès aux droits sociaux des publics en difficultés, en sorte qu'il soit plus adapté aux demandes des familles et renforcer sa diffusion.

**»»» Favoriser l'accueil et la scolarisation des élèves en situation de précarité**

**Assurer l'accès aux droits fondamentaux passe pourtant par une politique d'accès aux savoirs, vecteurs de citoyenneté et de lien social.**

C'est pourquoi **il faut davantage faire connaître des familles et des partenaires associatifs la réforme du 1<sup>er</sup> degré et les actions d'aide et de soutien :**

»»» Les deux heures d'aide personnalisée par semaine, dès l'école maternelle, pour les élèves qui rencontrent des difficultés, notamment pour l'acquisition du vocabulaire ; les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires pour les élèves de CM1 et de CM2, en français et mathématiques.

»»» L'accompagnement éducatif dans les écoles des zones



États généraux de l'enfance fragilisée

d'éducation prioritaire et dans toutes les écoles de l'Outre-mer à la rentrée 2010.

»»» Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE, Politique de la ville).

**C'est pourquoi il faut aussi inciter les familles à mieux utiliser les mesures mises en œuvre pour les élèves les plus fragiles dans les collèges et les lycées :**

»»» Accompagnement éducatif dans tous les collèges : **prise en charge gratuite des élèves après la classe dans quatre domaines : aide aux devoirs, activités sportives, activités artistiques et culturelles, langues vivantes.**

»»» **Opération « École ouverte »** pendant les vacances scolaires dans les collèges.

»»» **Accompagnement personnalisé pour tous les lycéens, deux heures par semaine, à partir de la rentrée 2010 (et mise en place d'un tutorat personnalisé).**

»»» Développement continu et adaptations successives des politiques de l'éducation prioritaire.

»»» Création (rentrée 2009) des « internats d'excellence » pour les élèves qui ne bénéficient pas chez eux d'un environnement favorable (6 500 places à la rentrée 2010).



16 juin 2010

Et aussi mieux sensibiliser les enseignants aux phénomènes de pauvreté.

Et mieux prévenir les troubles du langage et l'illettrisme des enfants dans le cadre des consultations de Protection maternelle infantile (PMI).

## »»» SANTÉ

### »»» Garantir l'accès des enfants à une nutrition de qualité

Dans certaines familles, et malgré toutes les améliorations continues d'accès à une nutrition de qualité, l'alimentation est encore un problème. **Une alimentation équilibrée pour les enfants est indispensable.**

C'est pourquoi **le gouvernement veut renforcer la qualité de l'offre nutritionnelle, en soutenant notamment les structures d'aides alimentaires dans l'amélioration de leur offre** grâce à une charte d'accompagnement des structures d'aide alimentaire.

L'objectif est aussi d'aider les familles à gérer aux mieux leur budget alimentaire en soutenant les associations familiales qui mènent des actions spécifiques dans le domaine alimentaire (cours de cuisine, de gestion du budget alimentaire...) ou en **améliorant l'étiquetage des produits en vue de mettre en valeur les produits bon marché de bonne qualité nutritionnelle.**



États généraux de l'enfance fragilisée

### »»» Permettre un meilleur accès des enfants des familles très modestes aux soins bucco-dentaires

**L'écart entre les proportions d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées selon les catégories sociales est de 4,1 points.** Le gouvernement s'est engagé dans une politique très volontariste en matière d'accès aux soins, notamment par les mesures d'aide à l'acquisition d'une complémentaire. La CMU permet déjà un large accès aux soins. De nombreuses actions de prévention se font dans les écoles. **Néanmoins, trop d'enfants ne bénéficient pas encore des soins bucco-dentaires dont ils ont besoin, en raison du refus de soins de certains médecins mais aussi de leurs difficultés à aller consulter un dentiste. Il faut faire de l'accès aux soins bucco-dentaires pour les enfants des familles modestes une priorité.**

C'est pourquoi **le gouvernement veut soutenir financièrement les associations qui feront de la médiation :**

»»» Afin de **repérer et inciter les jeunes patients issus de familles précaires à consulter un dentiste.**

»»» Afin d'**inciter les orthodontistes et les dentistes à les recevoir.**

Cette mesure sera d'abord mise en œuvre dans trois départements, avant d'être élargie à l'ensemble du territoire le cas échéant.



16 juin 2010

## »»» LOGEMENT

Parce que vivre dans un logement adapté est la condition d'une vie équilibrée pour un enfant, le gouvernement souhaite :

»»» Développer la disponibilité de grands logements à prix abordables pour les familles nombreuses modestes, là où les besoins se font sentir

»»» Accroître les modes d'hébergement et de logement adaptés aux besoins des familles en développant des hébergements et logements en structures éclatées, intermédiations locatives

Que ce soit en matière de logement ou d'hébergement, les familles ont des attentes, des besoins qui leur sont propres. Parfois, elles se retrouvent mélangées dans des établissements avec des publics qui ont d'autres besoins. Il est nécessaire de créer une offre plus adaptée aux familles et plus orientée vers l'insertion dans la durée pour favoriser la prise en compte des familles nombreuses dans les projets de résidences sociales et d'intermédiation locative.

»»» Prévenir les expulsions locatives

Tout doit être fait pour prévenir les situations d'expulsion.



États généraux de l'enfance fragilisée

»»» Les commissions de coordination de la prévention des expulsions locatives, rendues obligatoires par la loi du 25 mars 2009, devront être toutes mises en place.

»»» Un dispositif de signalement des impayés dans le parc privé, permettant de mettre en œuvre une intervention sociale le plus en amont possible, devra être mis en place.

»»» Un partenariat entre les bailleurs et les CAF, lorsqu'elles versent l'allocation logement au propriétaire, afin d'émettre un signalement des incidents de paiement du loyer dès le premier incident, devra aussi être institué. Ce signalement sera l'occasion de mettre en place les mesures préventives, dans le cadre d'un accompagnement social du ménage, avec les travailleurs sociaux des CAF ou des conseils généraux et des communes (CCAS).



16 juin 2010

## 5 La prévention des risques liés à la pratique des jeux dangereux

► **Président d'atelier** Pr Bertrand Chevallier, chef du Service de pédiatrie – urgences enfants de l'Hôpital Ambroise-Paré (AP-HP)

### ► **Présidentes déléguées**

Magali Duwelz, présidente de l'association SOS Benjamin

Françoise Cochet, présidente de l'Association des parents d'enfants accidentés par strangulation (APEAS)

### ► **Rapporteurs**

Mélissa Fort, chargée de mission au Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence (DGCS)

Jean-Luc Thierry, chargé de mission au Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence (DGCS)

Christine Lemeux, chargée de mission auprès de la sous-directrice de la Promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques (DGS)



États généraux de l'enfance fragilisée

### PRINCIPALES MESURES RETENUES

- Informer sur les risques liés à la pratique des jeux dangereux
- Inciter les parents à installer un logiciel de contrôle parental

Phénomène dramatique et insuffisamment circonscrit, **les jeux dangereux et les pratiques violentes entraînent des séquelles qui peuvent être irréversibles, parfois même la mort de l'enfant ou de l'adolescent.**

On observe ces pratiques tant en milieu scolaire que dans le cercle familial. **Pour autant, l'information des parents est encore très largement insuffisante.**

Une centaine de formes différentes de jeux dangereux et d'agression existent. **Ils se développent et se transforment sans cesse : la plus grande des vigilances doit donc être observée.**

**Améliorer la connaissance de ces pratiques, alerter les familles, mieux former les professionnels, favoriser la médiation entre les jeunes, développer les outils et les messages de prévention : il est urgent d'agir.**



16 juin 2010

## AXE 1

### *Améliorer la connaissance des jeux dangereux*

**>>>** Améliorer la connaissance des jeux dangereux et des pratiques violentes imposées aux enfants de manière à pouvoir cibler les risques encourus par les enfants et les adolescents, y compris les séquelles à moyen terme, et définir les stratégies de prévention adaptées est une priorité. C'est pourquoi le gouvernement veut organiser une observation spécifique de ces pratiques, sous l'égide de l'Institut national de veille sanitaire (INVS).

**>>>** C'est pourquoi le gouvernement souhaite aussi mieux identifier les accidents imputables à la pratique des jeux dangereux, au sein de l'ensemble des traumatismes, par une sensibilisation spécifique de tous les acteurs impliqués dans la prise en charge médicale et judiciaire des enfants et adolescents (SAMU-SMUR, services de pédiatrie, pompiers, procureurs de la République, gendarmerie et police nationales) à la réalité de ce phénomène.



États généraux de l'enfance fragilisée

## AXE 2

### *Mieux prévenir et mieux former*

**Informers systématiquement les familles, les professionnels de l'éducation et des soins** sur la réalité et les conséquences des jeux dangereux est essentiel. **Cette information doit être délivrée :**

>>> aux parents, dans le cadre de réunions annuelles organisées par les fédérations de parents d'élèves, les écoles, les établissements ;

>>> au personnel éducatif (académies, collectivités locales) ;

>>> au personnel social et de santé en formation initiale et continue.

**Pour être efficace, cette information devra être étendue à tout le personnel exerçant dans les lieux d'accueil des enfants et adolescents** (écoles, centres de loisirs, vacances organisées, familles, écoles de sport, temps extrascolaires).

**>>>** Des personnes référentes, au niveau de l'établissement scolaire et de l'académie (ou du rectorat), au sein des équipes de vie scolaire (académie, département,



16 juin 2010

établissement) ou de l'équipe des conseillers pédagogiques de circonscription, seront identifiées.

**>>> Le cahier des charges de formation proposé par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) sur les jeux dangereux sera valorisé dans la formation continue du personnel médico-social de l'Éducation nationale et des professionnels de l'enfance (assistantes maternelles, surveillants, CPE, ATSEM, BAFA et BFD, BEGEPS, IFSI).**

Ce module de formation devrait également être intégré au sein de la formation du personnel de direction et d'éducation (l'ESEN) et des médecins scolaires (EHSP).

**Le gouvernement veut aussi favoriser la médiation entre jeunes** (pairs) choisis par eux-mêmes (Génération médiateurs, Maisons d'adolescents, points infos écoute jeunes, Fil santé jeunes, conseils municipaux des jeunes). **La sensibilisation doit être prioritairement conduite par les associations, la famille, le personnel éducatif et le corps médical**, même s'il peut revenir à certains personnels de la gendarmerie/police, plus particulièrement chargés de la prévention de la délinquance, d'aborder cette problématique.

**Le gouvernement veut aussi rendre les enfants acteurs de leur propre prévention en favorisant les méthodes de**



États généraux de l'enfance fragilisée

**pédagogie active auprès des jeunes** (incluant les jeux de rôles, interactifs, la narration) dans le but de développer certaines compétences individuelles : estime de soi, respect de l'autre, capacité de dire non, apprentissage de l'écoute, mise en avant des valeurs de vérité, de justice et de solidarité.

**Un protocole de prise en charge des victimes des jeux dangereux et de leur entourage, prévoyant un espace d'écoute et d'expression, figurera** dans le protocole d'organisation des soins (pour ce qui concerne le traitement des urgences en milieu scolaire).

**AXE 4** *Mieux agir sur Internet*

**L'éducation des jeunes aux médias est une priorité.** La Fondation Famille, Éducation, Médias permettra de recenser les bonnes pratiques en matière de lutte contre les jeux dangereux et de les diffuser.

*Le secrétariat d'État chargé de la Famille et de la Solidarité souhaite remercier l'ensemble des participants issus des collectivités territoriales, des associations gestionnaires, des associations institutionnelles, des associations professionnelles, de l'administration et de l'ensemble des partenaires du champ de la protection de l'enfance. Leur collaboration a été précieuse au service de la protection de l'enfance en France.*

**Fabrice HEYRIES** Florence LIANOS Pierre-Yves EYRAUD Marine

BEHAGHEL Mireille GAÛZÈRE Cécile LALUMIÈRE Martine CARN Virginie

FRANÇOIS Brigitte LEFEUVRE Joëlle MARZIO Michel PRINA Elisabeth LAITHIER

Christine MAME Dominique NACHURY Jean-François KERR Serge VARVATIS

Catherine DANIEL Marie-Paule MARTIN BLACHAIS Anne OUI Carol BIZOUARN

Jean-Marc BEDON Jean-Marie FAROUDJA Daniel CAU Isabelle AUBRY Catherine

BONNET Eliane COUTUREAU Jacques ROUSSEAU Laure SOURMAIS Monette

CANNAMELA Sandra MONTELS Didier CHANAL Sandrine DOTTORI Didier

LESUEUR Karine MÉTAYER Juliette LEBORGNE Anne DUPUY Henriette MARTINEZ

Catherine BRIAND Marie-Françoise BELE VAN THONG **Pierre GAUTHIER** Véronique ARRIAU Michel DÉCOLIN Pierre LIOGIER Françoise

DELPECH François CONTENT Isabelle DORLIAT Brigitte BOUQUET Bernard

HECKEL Denis HOCHEDÉZ Michelle Le GAUYER ROSSI Denis VERNADAT

Fabienne QUIRIAU Nathalie ROBICHON Brigitte BOUQUET Nicole LORENZO

Paulette BENSADON Flore CAPELIER Marie-Joëlle GORISSE Françoise DELPECH

**Philippe JEAMMET** Jeanne-Marie URCUN Anne-Noëlle MACHU

Cécile ANGLADE Christian SZWED Soraya BERICHI Véronique DELAUNAY-

GUIVARCH Sylvie LENOURRICHEL Fabienne HALBOUT Michel DÉCOLIN Pierre

LIOGIER Alex STAUB Joëlle MARZIO Nadia RACHEDI Edwige CONTE Sophie

FRANCEZON Isabelle VOIX Michèle PARION Nadia RAMIANDRASOA Dominique

GIRODET Annette GLOVACKI Christine ISOLA-BLANCHOT Françoise ROSENBLATT

Marie-Laure FLEURY Francis PUECH Jacques ROMIEU Jérôme de MOUILLAC

Marie-France BERNARD Françoise MOLENAT Gisèle CRIBALLET Jean-Claude

SOMMAIRE Aurélie SERRY Dominique VERNIER Noëlle BRENIERE Olivier HEUZE

Michel DUDRAGNE Mme PHELIP Hélène SIAVELLIS Brigitte LEFEUVRE Nicole

MATET François EDOUARD **Jérôme VIGNON** Catherine LESTERPT

Ronan MAHIEU Patricia BRISTOL-GAUZY Françoise LAGARDE Sylvie MARTINEZ

Olivier Bachellet Alice LAPRAY Landy RAZANAMAHEFA Guillaume NUNGESSER

Maryvonne CAILLAUX Régis GROYER Brigitte ALSBERGE Nathalie SERRUQUES

Alain FERETTI Guillemette LENEVEU Joëlle MARZIO Jean-Pierre HARDY Nathalie

ALAZARD Patrick MASCLÉT Isabelle VOIX Dominique DUCROC-ACCAOUI Astrid

McCARTHY

Didier GELOT Colette MACQUART Hugues FELTESSE Michel DOLLE Gaël de

PERETTI Corinne BOIS Sylvie Zimmermann Carole LOMBART,

**Bertrand CHEVALLIER** Magali DUWELZ Françoise COCHET

Dominique DE PENANSTER Pierre-Yves EYRAUD Nadine NEULAT Claire PATRY

François LABREUCHE Agnès KNAUER Alexandra FOURCADE Karine LEJEUNE Alain

ROUSSEAU Oliver BARTH Françoise LARROQUE Maryse ROCHON Adeline

CHAMPAGNAT Pierre-Yves LEBEAU Barbara LOUIS SIDNEY Hervé DEYDIER Odile

NAUDIN Damien ROUZES Andrée SFEIR C. THERRY Michel BONNET Patricia

Humann Roger DUWELZ Diane de ROBIANO Benjamin.

Catherine VINCE Cécile DUMOULIN Patrice VERCHERE Marie-France LE HEUZEY

Grégory MICHEL Yan BOUR Michel DEBOUT Christophe RATHELOT Agnès

VINCENT-DERAY Frédéric JOYE Thierry GOGUEL D'ALLONDANS Jean LAVAUD

Denis de VICTOR Marie-Paule MARTIN BLACHAIS M. Delorme et Mme Justine

Atlan Mélissa FORT Jean-Luc THIERRY Christine LEMEUX

